

DEPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement de BERNAY  
Canton de Brionne  
COMMUNE  
DE  
BERTHOUVILLE

N°014/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 02/04/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le huit avril à vingt heures.**  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage  
**Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, CEDEYN Jean-Claude, LAVEILLE Olivier.

Nombre de Conseillers  
En exercice 11 **Absent excusé :** AUMONT Alexis.  
Présents 08  
Votants 09 **Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.  
Dont Pouvoir 01

**Pouvoir :** AUMONT Alexis à LEGRIX Davy.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

**Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par **9 voix pour dont 1 pouvoir, 0 voix contre, et 0 abstention** d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

TAXES	TAUX	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL
<b>Taxes Foncière Bâtie</b>	36.27 %	245 800.00 euros	89 152.00 euros
<b>Taxes Foncière Non Bâtie</b>	22.99 %	79 700.00 euros	18 323.00 euros
<b>Taxe Habitation</b>	5.30 %	99 800.00 euros	5 289.00 euros
<b>Effet coefficient correcteur (contribution)</b>			- 34 640 euros
<b>TOTAL</b>			<b>78 124 euros</b>

Pour copie conforme  
Le Maire  
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :  
- Réception en Préfecture le :  
- Notification ou publication le  
Le Maire